



Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2023



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON

tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>





Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2023

Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

Pôle Avifaune

Rédaction :

Adrien Martineau

En collaboration avec

Jennifer Fabre, Emma Hipeaux et Christian Pacteau

Photo de couverture :

Mâle de Busard cendré (*Circus pygargus*) © Adrien Martineau

Sommaire

1. Compte-rendu du suivi 2023 par secteur	5
1.1 Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée	5
1.2 Plaine de Niort	6
1.3 Marais poitevin sud et plaine d'Aunis	8
2. Bilan de la saison 2023	9
2.1. Caractérisation des nids 2023 pour l'ensemble du territoire prospecté	9
2.2. Succès de reproduction en 2023 pour l'ensemble du territoire prospecté	10
3. Bilan centre de sauvegarde USCF 85 2023	12
4. Evolution des tendances et des effectifs de Busard cendré depuis 1982-1999.....	13
CONCLUSION	16

Liste des illustrations

Liste des cartes

Carte 1 : Présentation des secteurs de prospection par structure	4
Carte 2 : Nids de busard cendré en Vendée en 2023.....	6
Carte 3 : Nids de busard cendré en Deux-Sèvres en 2023	7
Carte 4 : Nids de busard cendré en Charente-Maritime en 2023	9

Liste des figures

Figure 1 : Productivité par secteur en 2023	11
Figure 2 : Nombre de jeunes envolés par secteurs en 2023	11
Figure 3 : Nombre de jeunes envolés par secteurs de 1982-1999 à 2023.....	14
Figure 4 : Nombre de jeunes envolés de 1982-1999 à 2023.....	15
Figure 5 : Taux de nids productifs et nids trouvés de 1982-1999 à 2023	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractérisation des nids trouvés en 2023	10
Tableau 2 : Jeunes produits en 2023.....	11
Tableau 3 : Bilan par espèces des arrivés et envols au CDS en 2023	12
Tableau 4 : Devenirs des individus toutes espèces confondues au CDS en 2023	12
Tableau 5 : Détails des entrées et devenir des busards reçus au CDS en 2023	13
Tableau 6 : Caractérisation des nids trouvés de 1982-1999 à 2023	14

INTRODUCTION

Le Busard cendré, dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'Ouest aux plaines de l'Asie centrale, connaît un fort déclin dans l'Union européenne (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999 ; Birdlife International, 2004). Sa population européenne est estimée entre 15 000 et 20 000 couples. La France accueille un peu plus de 10% de cette population, soit entre 3 900 et 5 100 couples (MARCHADOUR & SECHET, 2008). Le Busard cendré est considéré comme une espèce quasi menacée en France (UICN *et al.*, 2016) et vulnérable au niveau régional tant en Poitou-Charentes que dans les Pays de la Loire (Marchadour & al., 2014 ; PCN., 2018).

Ce migrateur strict vient chaque année se reproduire dans les plaines et zones de cultures des marais du Centre-Ouest. Comme les autres espèces du genre *Circus*, il affectionne les zones ouvertes, ce qui induit sa présence dans le Marais poitevin et ses plaines de bordures.

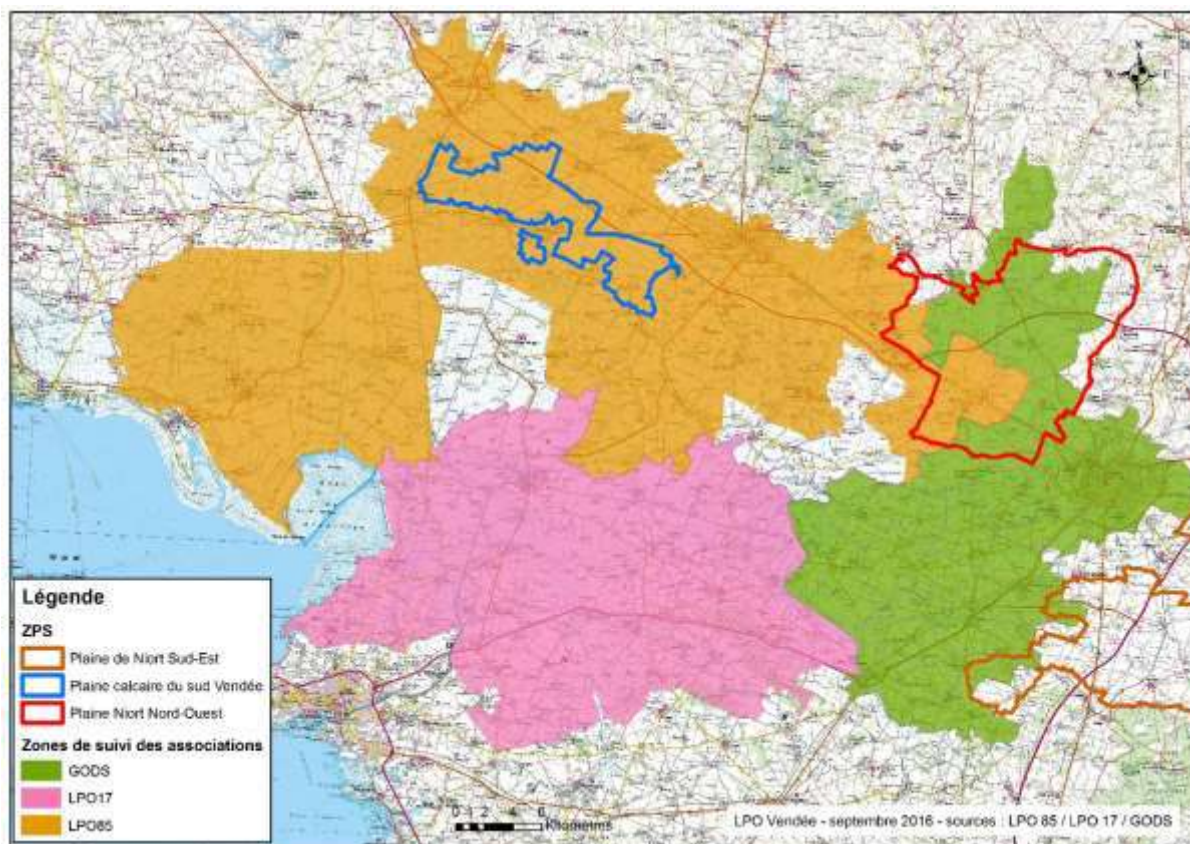
A l'origine, le Busard cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. La raréfaction de ce biotope l'a obligé à s'adapter à un milieu de substitution, celui des grandes cultures. Cependant, ceci n'est pas sans conséquences pour l'espèce. En effet, quand arrive le temps des moissons, beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables vis-à-vis de ces travaux. De fait, les pratiques agricoles de la céréaliculture sont en inadéquation avec les besoins biologiques du Busard cendré. C'est pour cette raison que la sauvegarde de cette espèce menacée nécessite une intervention humaine.

Le territoire du Marais poitevin occupe un rôle majeur pour l'accueil de cette espèce pendant la période de reproduction. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie de cette espèce, apporte son soutien financier aux opérations de sauvegarde des nichées de Busard cendré. Cette action, intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, se déroule depuis plusieurs années en partenariat avec les associations des départements concernés : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Le suivi réalisé dans la Zone de Protection Spéciale "Plaine calcaire du sud Vendée" est quant à lui financé par la DREAL Pays de la Loire dans le cadre des actions Natura 2000.

En Vendée, cette action a débuté en 1982, dans les polders de la baie de l'Aiguillon (C.PACTEAU, ASTUR), puis s'est étendue aux plaines du Sud Vendée en 1999 avec la LPO 85. Cette opération de sauvegarde a également débuté en 1999 en Charente-Maritime, avec la LPO 17, et en 1998 dans les Deux-Sèvres avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

L'objectif de ce suivi est de comptabiliser de manière la plus exhaustive possible le nombre de couples nicheurs afin de pouvoir mettre en place des protections pour les nichées qui le nécessitent. Cela demande une bonne connaissance des acteurs agricoles locaux, qui se développe et s'affine au fil

des années. La clé de la réussite de cette action est la sensibilisation des exploitants quant à la protection des nichées de Busard cendré présentes dans leurs parcelles.



Carte 1 : Présentation des secteurs de prospection par structure

1. Compte-rendu du suivi 2023 par secteur

Chacun des paragraphes suivants a été rédigé par la personne responsable de la campagne de suivi et de protection de chacune des associations.

1.1 Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée

En 2023, 10 personnes ont participé au suivi et à la protection des nichées de busards en Vendée (marais poitevin et plaines du sud Vendée). Les prospections ont permis la découverte de **74 nids** au total sur l'ensemble des trois zones suivies (marais poitevin partie vendéenne, plaine calcaire du sud Vendée et la partie vendéenne de la ZPS Niort-Nord-Ouest). L'espèce majoritaire est le Busard cendré avec **60 nids**, vient ensuite le Busard des roseaux avec **11 nids** et enfin, le Busard Saint-Martin avec **3 nids**.

Pour ne parler que des Busard cendré, sur les 60 nids détectés, seulement **35** ont produit des jeunes à l'envol soit 58% des nids contre 64% en 2022. Cette différence peut en partie s'expliquer par le fait que cette année, les exploitants de la commune de Grue ont été prévenus trop tard de la présence de nids et malheureusement, une partie des champs était déjà moissonnée. Ce problème de communication a engendré la destruction de 5 nids. Si seulement 3 de ces 5 nids avaient été productifs, ils auraient permis d'atteindre le pourcentage de 2022. Sur les 35 nids productifs, 33 ont nécessité la pose d'une protection grillagée. Au total, **42 protections** ont été installées sur les nids de Busards cendré cette année. Ainsi, 9 nids de Busard cendré ont été prédatés et ce malgré la présence d'une protection grillagée. Nous notons cette année encore, un fort taux de prédation de nids sur œufs ou jeunes poussins pour lesquels, seul un survol en drone avait été effectué. Plusieurs cas de prédation avec cage de protection ont même été observés alors que la moisson n'avait pas encore eu lieu.

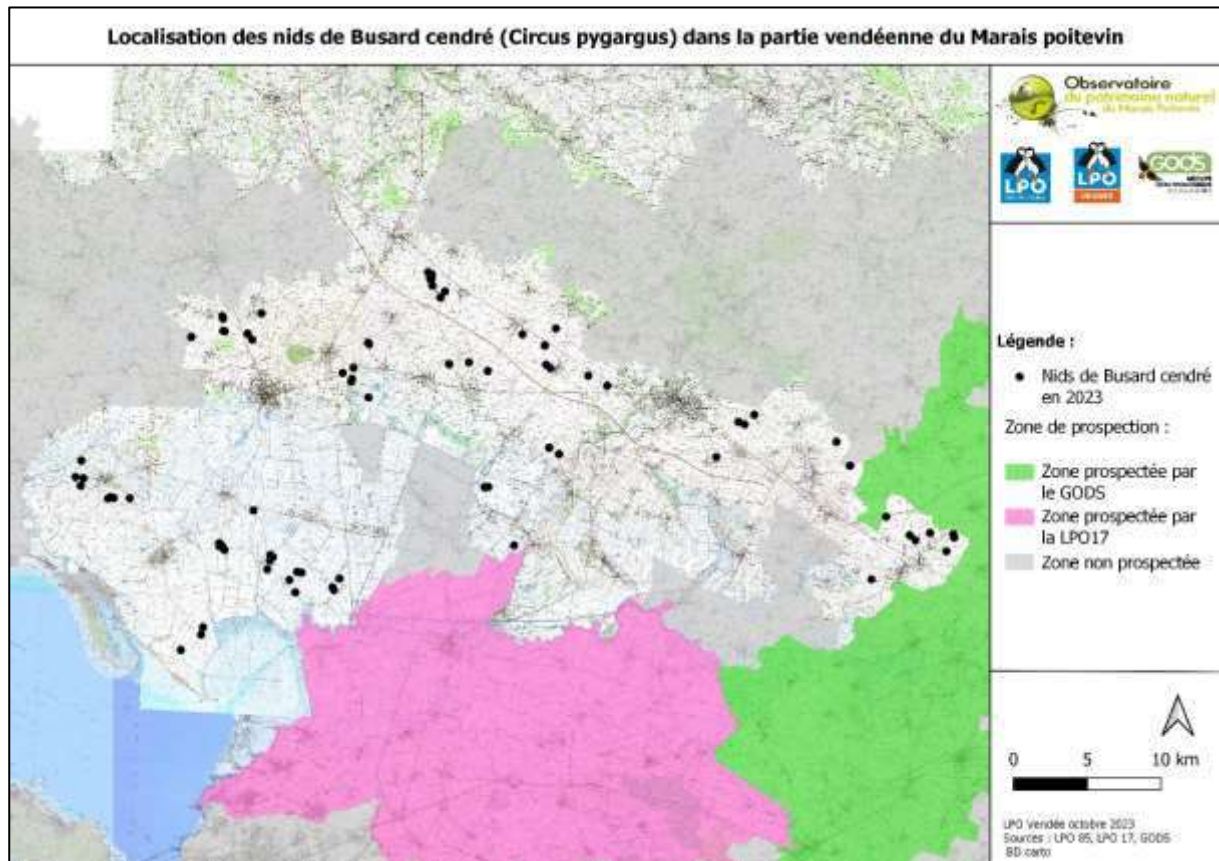
En 2023, la taille de ponte moyenne est de **3.65 œufs/nid** contre 4.29 en 2022. Au total, **100 jeunes** Busard cendré se sont envolés en 2023 soit **1.67 jeune envolé/nid** contre 2.07 en 2022. Là encore, le problème rencontré sur la commune de Grue explique en partie la différence observée entre 2023 et 2022. Le nombre de jeunes à l'envol de 2023 est cependant, proche de celui observé en 2021 qui était de 1.7 jeune envolé/nid.

Cette année encore, les protections ont été indispensables puisque seulement **2 nids** en produits des jeunes volants avant les moissons soit **8 jeunes**. Si aucune protection n'avait été mise en place, seulement 8 jeunes Busard cendré sur 100 auraient pris leur envol en sud-Vendée !

Ce printemps, les oiseaux ont mis du temps à s'installer sur leur site de reproduction. Si leur arrivée coïncidait avec les dates des années passées, bon nombre de couples sont restés longtemps sur une zone sans montrer le moindre signe d'installation : peu de parades et peu de passages de proies. Ce retard à l'installation a engendré un retard des pontes, les jeunes ont donc été volants tardivement, nécessitant la pose d'un grand nombre de protections. La ponte la plus tardive a eu lieu sur la commune de Pouillé, où le quatrième et dernier œuf a été pondu autour du 20 juin. Les 3 jeunes sont donc nés aux alentours du 15 juillet et n'ont été volants qu'au 15 août. La pose d'une cage sans fonds a permis à la femelle de rester sur son nid et mener à bien sa reproduction, et ce, malgré le fait que la moisson ait eu lieu au stade d'œufs.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

En 2023, **45** agriculteurs/trices se sont impliqués dans la préservation des nichées de busard en sud-Vendée, de manière générale, les relations sont positives avec le monde agricole. Nous les remercions, sans leur implication, tout ça ne serait pas possible. Plusieurs exploitants nous ont d'ailleurs contactés pour nous indiquer la présence de nids non détectés par les surveillants, permettant ainsi l'envol d'une dizaine de jeunes.



Carte 2 : Nids de busard cendré en Vendée en 2023

1.2 Plaine de Niort

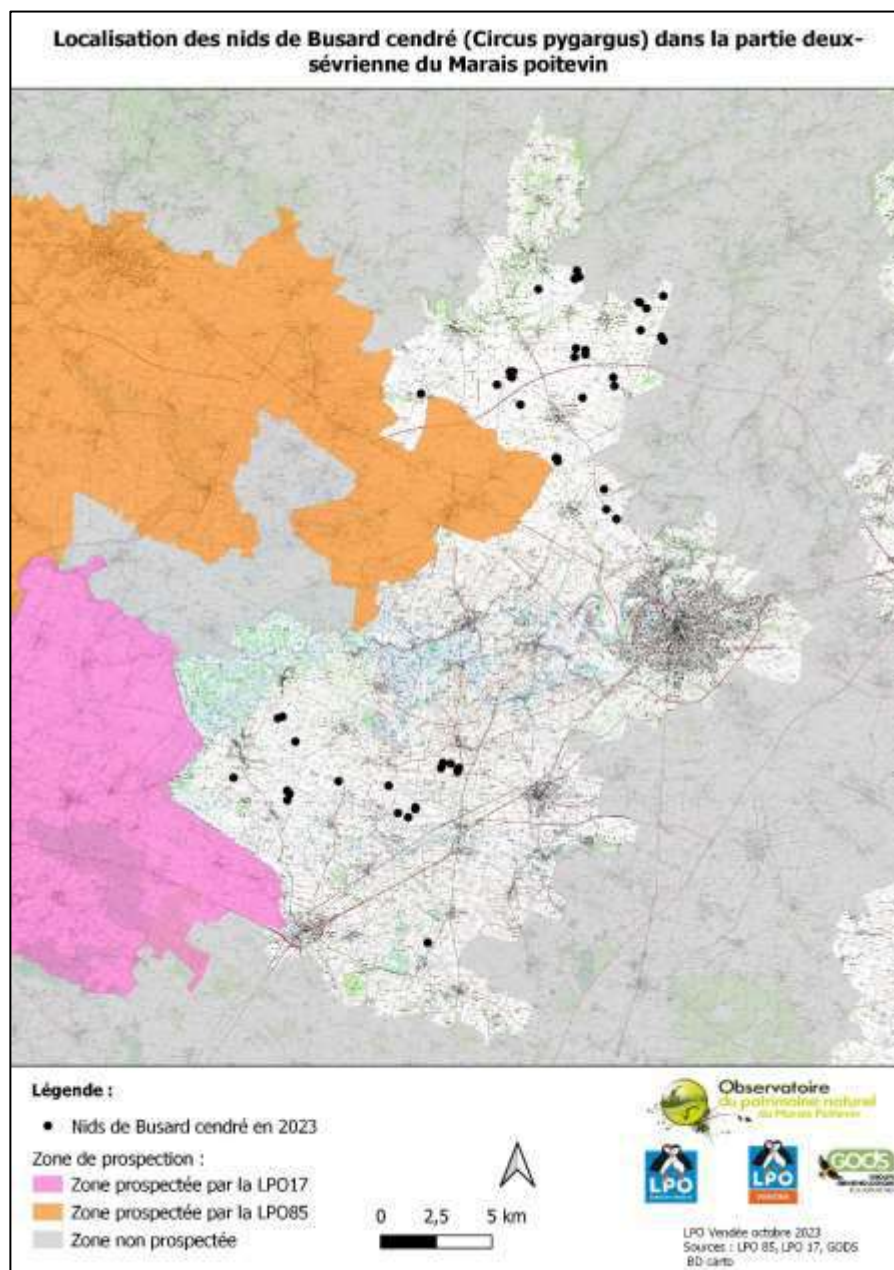
En 2023, ce sont 12 personnes qui ont participé au suivi et à la protection des busards dans la plaine deux-sévrienne autour de Niort (Plaines de Niort Nord-Ouest ou NINO et de Niort Sud-Ouest ou NISO).

Au total, ce sont 73 nids de busards qui ont été localisés, comprenant 6 nids de Busard des roseaux, 16 nids de Busard Saint-Martin et 51 nids de Busard cendré. En 2021, 70 nids avaient été trouvés contre 80 nids en 2022 ce qui témoigne d'une relative stagnation. Cette année, le nombre de nids de Busard Saint-Martin (16 nids) est un peu plus élevé que les deux années précédentes mais ne rattrape pas encore l'effectif de 26 nids répertorié en 2019. Le Busard Saint-Martin sélectionne divers habitats pour sa nidification, y compris les petites friches forestières, il est beaucoup plus difficile de trouver l'ensemble des nids chaque année.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Concernant le taux de réussite des nichées (au moins 1 poussin à l'envol), il est bien meilleur qu'en 2022 où il atteignait 37,5% puisqu'il atteint 68% cette année, toute espèce confondue. En détaillant par espèce, le Busard cendré est celui qui présente le meilleur taux de réussite (74%), suivi par le Busard Saint-Martin (63%) et le Busard des roseaux (50%).

En fonction des secteurs, 45 nids ont été localisés sur NINO (1 de Busard des roseaux, 31 de Busard cendré et 13 de Busard Saint-Martin) et 28 sur NISO (5 de Busard des roseaux, 20 de Busard cendré et 3 de Busard Saint-Martin). Comme l'an dernier, le taux de réussite toute espèce confondue est plus élevé sur NINO puisqu'il atteint 78% contre 54% sur NISO.



Carte 3 : Nids de busard cendré en Deux-Sèvres en 2023

Pour ce qu'il en est des autres indicateurs de reproduction, la taille de ponte atteint en moyenne 3,4 œufs par nid cette année ce qui est plus élevé que l'an dernier où il atteignait 2,9 œufs. Le taux d'éclosion est aussi plus élevé avec 69% contre 59% en 2022. Le nombre de jeunes à l'envol de cette année est aussi bien meilleur avec 147 jeunes à l'envol contre seulement 76 en 2022. Ce chiffre correspond à un taux de jeunes à l'envol de 76%, meilleur qu'en 2022 (55%) et comparable à 2021 (77%).

Suite à une très mauvaise année, l'année 2023 s'avère plus correcte avec des résultats s'apparentant à l'année 2021. La bonne disponibilité alimentaire cette saison a en partie permis une bonne production de jeunes à l'envol malgré un taux de prédation relativement élevé.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

La protection des nids de busard demeure un élément primordial pour assurer la pérennité des 3 espèces. Cette année, 57 protections ont été posées (cages grillagées et cages traineaux) ce qui représente une protection de 78% des nids. Compte-tenu de la date des moissons toutefois moins précoce que l'année passée, seuls 10% des jeunes busards étaient volants avant les moissons. La mise en place de cages de protection avec la collaboration des agriculteurs, au moins 37 recontrés, aura permis cette année l'envol de 132 jeunes.

1.3 Marais poitevin sud et plaine d'Aunis

Cette année, **26 personnes** ont participé au suivi et à la protection des nids de busards sur le Marais Poitevin charentais et la plaine d'Aunis nord. Les efforts de prospection ont permis de localiser **99 nids** : 58 nids de Busard cendré, 36 nids de Busard des roseaux et 5 nids de Busard Saint-Martin.

Les résultats suivants traitent uniquement les données de reproduction du Busard cendré. En incluant les indices de nidification probable, **80 couples** ont été observés sur le secteur suivi. Sur les 58 nids localisés, 27 ont été trouvés en zone humide du Marais Poitevin et 31 en plaine. 44 nids **ont été protégés par la pose de cage, de clôtures électriques, d'enclos, de jalons ou par un transfert en centre de soin à la faune sauvage.**

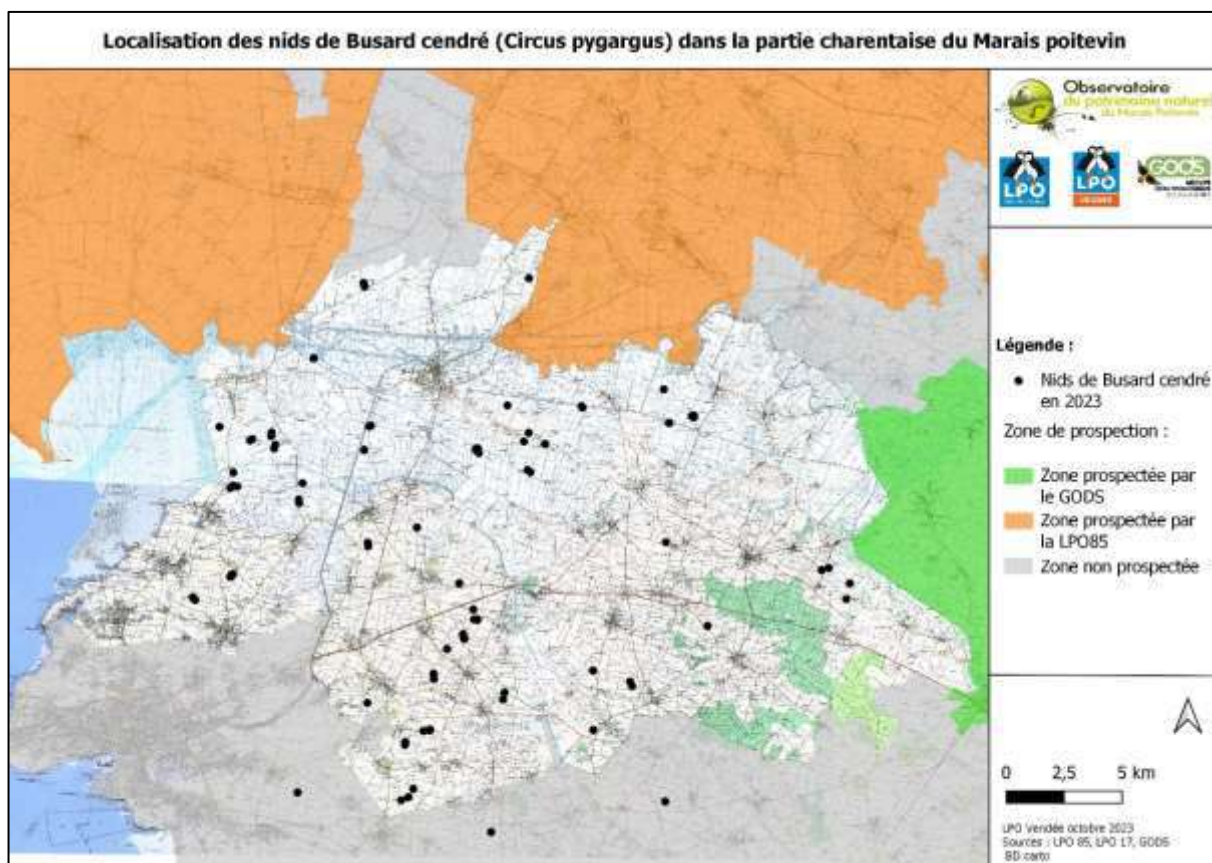
Sur 42 nids dont la taille de ponte est connue, le nombre moyen d'œufs par nid est de **3,4 ($\pm 0,7$) œufs**. Cet effectif est identique à celui obtenu en 2022 sur 47 nids. Cette année, **la productivité** (nombre moyen de jeunes à l'envol par couple), calculée sur 52 nids, est de **1,1 ($\pm 1,3$) jeunes à l'envol** (60 jeunes pour 52 nids) contre **0,98 ($\pm 1,4$) en 2022 (calculée sur 55 nids)**. Ce résultat considère comme échec, donc non volants, les poussins et œufs transférés au centre de soins. Le **succès de reproduction calculé sur 42 nids**, correspondant à la proportion de jeunes à l'envol in situ par rapport au nombre d'œufs pondus, est de **35 % en 2023** contre 23,7% en 2022 (calculé sur 46 nids).

Si on considère également les jeunes volants sans visite de nids (jeunes volants avant ou lors de la visite du nid, ou jeunes trouvés après moisson), **64 jeunes** (au minimum), **ont pris leur envol en 2023 sur le site d'étude, dont 13 avant la moisson (20,3%) et 51 après la moisson (79,7%).**

Cette année, 47 nids trouvés ont été considérés comme en échec dont 14 suite à leur envoi au centre de soin à la faune sauvage. Les quelques violents orages ont contraint certaines femelles à abandonner leur couvée pour se sécher provoquant probablement la mort des œufs. De plus, de nombreux nids ont été prédatés avant la visite. Cependant, cet effectif est en baisse par rapport à 2022 où 62 nids avaient échoué. En 2023, les précipitations intermittentes de fin juin à mi-juillet ont étendu la période des moissons permettant à beaucoup de poussins de grandir et d'être subvolants lors des récoltes. Néanmoins, la plupart des jeunes lors de la pose de protection étaient particulièrement maigres, certains présentaient des barres de croissance extrêmement marquées conséquence probable d'une sous-alimentation. De plus, plusieurs jeunes volants ou proche de l'envol fin juillet, début août, ont été retrouvés morts dans les parcelles ou dans les cages sans blessures apparentes. Ces oiseaux étaient très maigres également et certains possédaient encore des plumes en fourreau alors qu'ils avaient plus de 34 jours. Il est supposé que les adultes, pour certains d'entre eux, ont cessé de les nourrir ou n'ont pas pu assurer leur élevage jusqu'à leur émancipation totale.

51 agriculteurs ont été rencontrés lors de la saison 2023. Dans l'ensemble, **les relations avec le monde agricole restent positives**, et l'implication de certains agriculteurs est encourageante. Certains d'entre eux ont contacté notre équipe pour signaler des couples ou des nids.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>



Carte 4 : Nids de busard cendré en Charente-Maritime en 2023

2. Bilan de la saison 2023

2.1. Caractérisation des nids 2023 pour l'ensemble du territoire prospecté

Seules les données de Busard cendré ont été traitées dans l'analyse. De plus, une séparation par secteur a été réalisée. Ainsi les données provenant des Deux-Sèvres ont été directement ajoutées aux données de la plaine pour celles de NINO et au marais pour celles de NISO. Les données de centre de soins seront traitées à part des autres données (in vivo). Ainsi, tout nid ayant été intégralement transféré en centre de soins (œuf(s) ou poussin(s)) sera noté comme non productif. Le nombre de jeune(s) envolé(s) sera donc de 0 pour l'ensemble de ces nids.

Le nombre de nids trouvés dans les secteurs de plaine est de 94 contre 105 en 2021 (Tab. 1). Nous observons une diminution du nombre de nichées dans le secteur de plaine depuis 3 ans puisque cette année, 75 nids de Busard cendré ont été trouvés dans le secteur de marais, contre 98 l'an passé. Si ce chiffre est en baisse en comparaison à 2022, il est en nette augmentation depuis 2014.

Tout comme en 2022, l'année 2023 est caractérisée par un nombre élevé de prédateurs de nids, sans doute révélateur d'une faible présence de proies (campagnols ou autres micromammifères), les prédateurs se rabattant donc sur les nids de busards. La proportion de nids productifs est cependant supérieure à celle de l'an passé (60 % contre 45 %).

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Cette année, les couples ont mis du temps à s'installer définitivement sur leur site de reproduction, retardant ainsi leur date de ponte. Ce décalage à l'installation s'est traduit par un envol tardif des jeunes, ainsi, 76 % des nids ont nécessité une intervention. Si habituellement, les nids situés en marais nécessitent moins d'interventions car les moissons sont réalisées plus tard dans la saison, cette année le pourcentage est identique entre les deux secteurs.

TABLEAU 1 : CARACTERISATION DES NIDS TROUVES EN 2023

		Nids trouvés	Nids productifs	Nids non productifs	Nids avec intervention	Nids sans intervention
Marais poitevin	Brut	75	43	32	57	18
	%		57%	43%	76%	24%
Plaine	Brut	94	59	35	71	23
	%		63%	37%	76%	24%
Plaine et Marais	Brut	169	102	67	128	41
	%		60%	40%	76%	24%

2.2. Succès de reproduction en 2023 pour l'ensemble du territoire prospecté

Tous secteurs confondus, la proportion de jeunes envolés par rapport au nombre total de jeunes est relativement stable en comparaison à 2022 (respectivement 69 % et 66 %). Si en 2022 le marais avait le plus haut taux de jeunes envolés 71 % contre 61 % en plaine, cette année, ce rapport s'est inversé avec 66 % de jeunes envolés sur le secteur de marais et 71 % en plaine.

Globalement, l'année 2023 malgré un nombre de nids plus faible qu'en 2022 (169 contre 203) à produit plus de jeunes à l'envol (277 contre 258). Cela s'explique par la hausse de 15% du nombre de nids productifs en 2023.

En 2023, la productivité des couples de busards cendré est de 1,64 jeunes envolés par nid (Fig. 2), elle est bien supérieure à celle observée en 2022 (1.27). A l'inverse de 2022, la zone avec la meilleure productivité est la plaine 1,79 contre 1,40.

Comme cité précédemment, l'installation tardive des couples a engendré un grand nombre d'interventions sur les nids. Tout comme l'an passé, nous observons cette année, l'importance des protections pour l'envol des jeunes. En effet, cette année, seulement 39 jeunes se seraient envolés sans intervention soit seulement 14 % des envols totaux.

TABLEAU 2 : JEUNES PRODUITS EN 2023

		Jeunes au nid	Jeunes morts	Jeunes envolés
Marais poitevin	Brut	159	54	105
	%		34%	66%
Plaine	Brut	242	70	172
	%		29%	71%
Plaine et Marais	Brut	401	124	277
	%		31%	69%

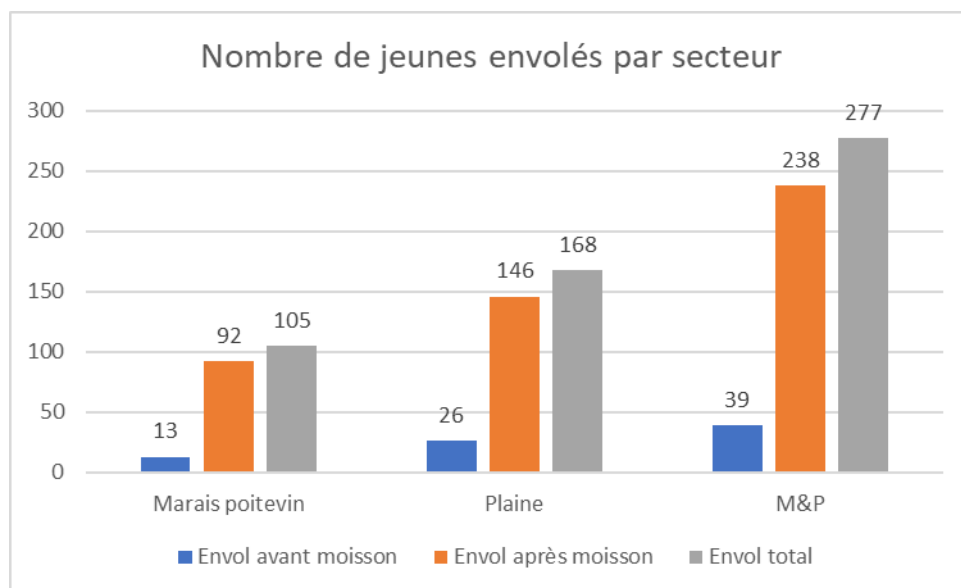
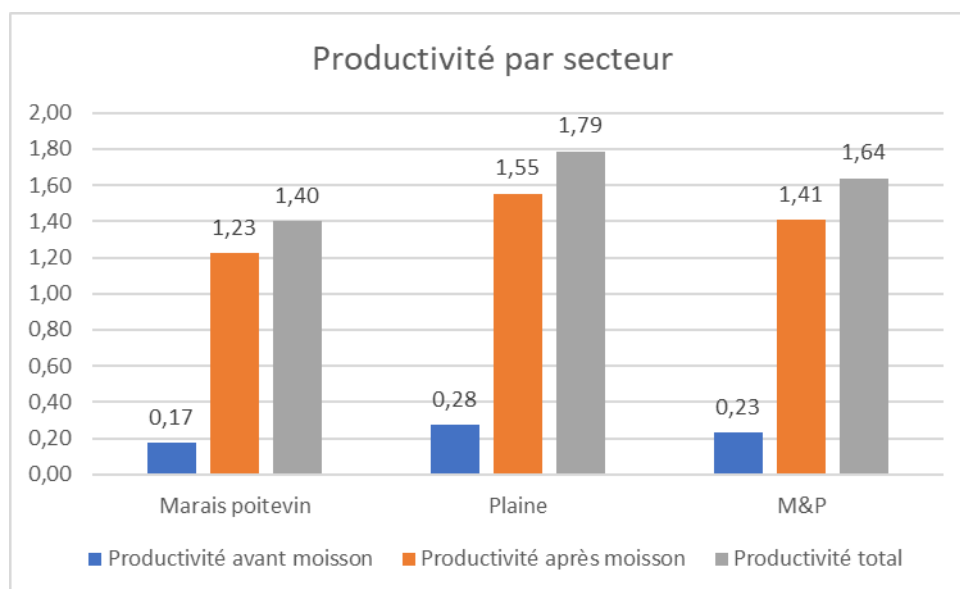


FIGURE 1 : NOMBRE DE JEUNES ENVOLES PAR SECTEURS EN 2023



*Productivité : nombre de jeunes envolés / nombre de nids total

FIGURE 2 : PRODUCTIVITE PAR SECTEUR EN 2023

3. Bilan centre de sauvegarde USCF 85 2023

Concernant les espèces, l'œdicnème criard est un oiseau de plaines devenu très rare. En 2023, une quinzaine de nids répertoriés en plaine vendéenne. La Bondrée apivore est une grande consommatrice de nids d'hyménoptères, dont de frelons asiatiques. Elle a été trouvée au sol en forêt de Mervent, prise en charge par l'OFB puis le CDS. Les envols, donc l'élevage et l'émancipation au taquet, est très élevé : 95%. Cela constitue en soi une grande satisfaction pour les éleveurs : Manon Brunstein, Baptiste Milet et moi-même.

TABEAU 3 : BILAN PAR ESPECES DES ARRIVES ET ENVOIS AU CDS EN 2023

CDS UFCS-LPO Vendée 2023			
2) Espèces reçues et individus relâchés			
Espèces		Nb reçus	Nb relâchés
Accipiter nisus	Épervier d'Europe	1	1
Bhurinus oediconemus	Œdicnème criard	1	1
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	6	6
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	1	0
Circus pygargus	Busard cendré	30	26
Pernis apivorus	Bondrée apivore	1	1
Tyto alba	Effraie des clochers	2	2
Total		42	37

TABEAU 4 : DEVENIRS DES INDIVIDUS TOUTES ESPECES CONFONDUES AU CDS EN 2023

CDS UFCS-LPO Vendée 2023		
1) Toutes espèces		
ENTREES : 42	Œuf	32
	Pull	9
	Ad	1
Sous-total entrées		42
Morts à l'arrivée		1
Morts en soin		0
Morts à l'éclosion		0
Morts embryonnaire		2
Œufs clairs		2
Envols au taquet		37
Sous-total devenir		42

Le contraste avec 2022 est assez considérable. Le nombre d'œufs, poussins et adultes reçus, a été divisé par deux. Les populations s'effritent ? On ne pourra en juger que dans le futur.

TABEAU 5 : DETAILS DES ENTREES ET DEVENIR DES BUSARDS REÇUS AU CDS EN 2023

CDS UFCS-LPO Vendée 2023			
3) Busards Spp			
	BC	BSM	BDR
Reçus œufs	26	1	6
Reçus pulls	4	0	0
Reçus adultes	0	0	0
Sous-total entrées	30	1	6
Morts en soin	0	0	0
Morts à l'éclosion	0	0	0
Morts embryonnaire	2	1	0
Œufs clairs	2	0	0
Sous-total mortalité	4	1	0
Envols au taquet	26	0	6

En 2023, le centre de sauvegarde a reçu 37 individus des 3 espèces de busards (Tab.5). L'espèce la plus représentée est le busard cendré avec 30 individus (26 œufs et 4 jeunes). Ces œufs ou ces jeunes proviennent de Charente-Maritime (14 nids) et de Vendée (2 nids). Si le nombre reçu est faible, cette année par contre le nombre d'embryons morts est négligeable. Il résulte de consignes données et respectées concernant le transfert des œufs lequel exige le maintien d'une température d'environ 30-37° et surtout de précautions pour éviter les vibrations, facteurs, en début d'incubation, de ruptures du système vasculaire chez l'embryon. Cependant, un phénomène jamais constaté est observé cette année. Deux jeunes, Busard des roseaux, nés-éclos en début juillet, après s'être émancipés mi-septembre, sont, depuis le 5-6 octobre de retour au taquet : ils meurent de faim. De la chevêche au loup, les prédateurs dépendent surtout des micromammifères, s'ils disparaissent, les prédateurs suivront.

Sur les 30 individus de Busard cendré reçus, 26 ont pris leur envol.

4. Evolution des tendances et des effectifs de Busard cendré depuis 1982-1999

Préalablement à l'analyse des données, il faut préciser qu'il existe des disparités en Marais poitevin, contrairement à la plaine. En effet, la surveillance a débuté en 1982 pour le Marais poitevin central et en 1999 pour les Marais poitevin nord et Marais poitevin sud. Tous les secteurs de plaine sont surveillés depuis 1999.

Depuis le début du suivi, ce sont 1667 nids qui ont été détectés sur le marais poitevin (Tab. 6) et 2116 dans la plaine, soit un total de 3783. Sur l'ensemble de ces 3783 nids, 2662 d'entre eux auront été productifs, permettant ainsi l'envol de 6243 jeunes (Fig. 3). Sans les protections mises en place, seulement 2919 jeunes se seraient envolés soit moins de la moitié des jeunes produits au total.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

TABEAU 6 : CARACTERISATION DES NIDS TROUVES DE 1982-1999 A 2023

		Nids trouvés	Nids productifs	Nids non productifs	Nids avec intervention	Nids sans intervention
Marais poitevin	Brut	1667	1197	470	867	800
	%		72%	28%	52%	48%
Plaine	Brut	2116	1465	651	1479	637
	%		69%	31%	70%	30%
Plaine et Marais	Brut	3783	2662	1121	2346	1437
	%		70%	30%	62%	38%

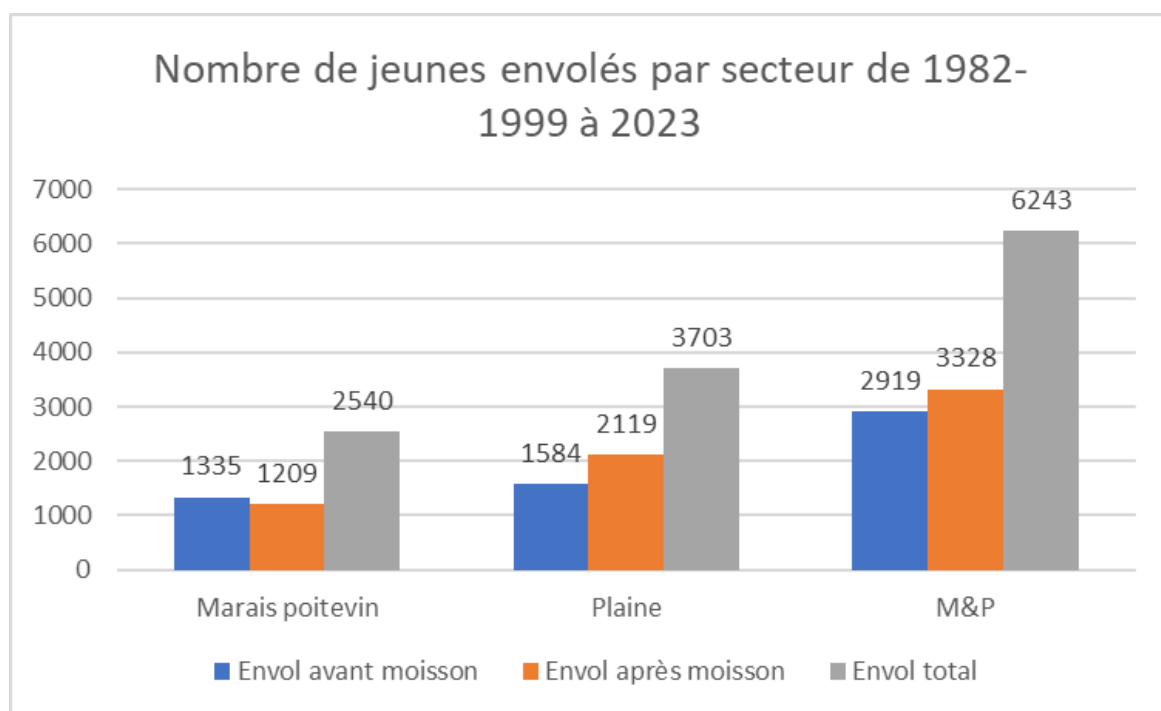


FIGURE 3 : NOMBRE DE JEUNES ENVOLE PAR SECTEURS DE 1982-1999 A 2023

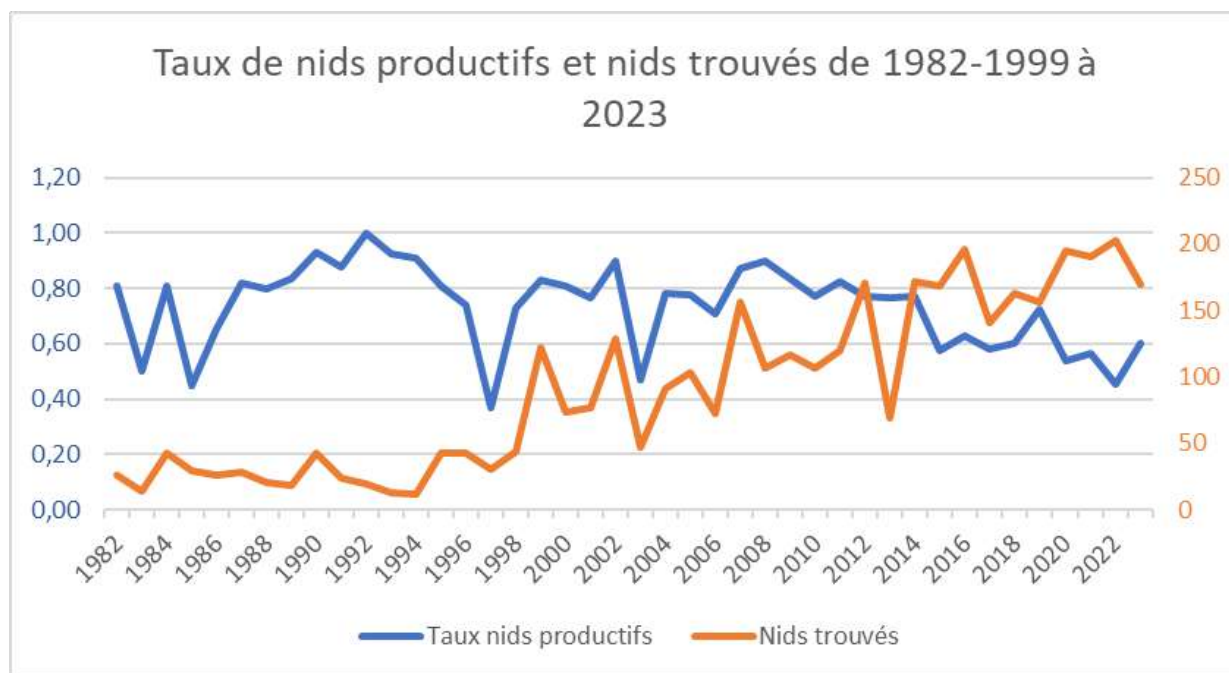


FIGURE 4 : TAUX DE NIDS PRODUCTIFS ET NIDS TROUVES DE 1982-1999 A 2023

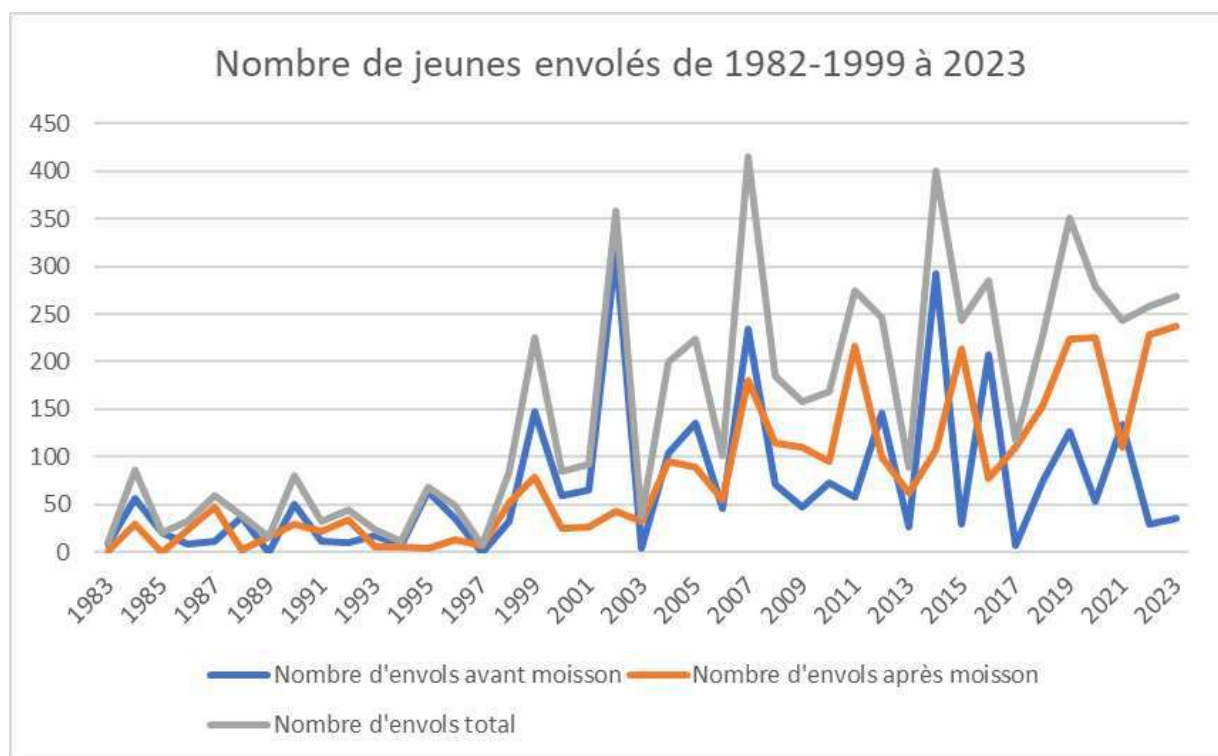


FIGURE 5 : NOMBRE DE JEUNES ENVOLES DE 1982-1999 A 2023

On observe néanmoins une diminution du taux de nids productifs depuis 2014, même si en 2023 ce taux remonte (Fig. 4). Cependant malgré les fluctuations annuelles, le nombre de jeunes envolés par année reste stable (Fig. 5). En effet, la baisse du taux de nids productifs semble être compensée par une hausse du nombre de nids trouvés, ainsi le nombre de jeunes à l'envol reste relativement stable.

Si de 1999 à 2007, la proportion de jeunes envolés après les moissons était inférieure à celle avant la moisson, la tendance s'est inversée depuis. Cette augmentation du nombre d'envol après moisson est principalement due au fait que les moissons sont de plus en plus précoces. Les adultes s'installant aux mêmes dates (pour l'instant), les jeunes ne peuvent pas être volants avant les moissons. Ce phénomène montre encore une fois l'importance de la mission de suivi et de protection des nichées de busards.

CONCLUSION

La campagne 2023 de protection du Busard cendré apporte de meilleurs résultats qu'en 2022 avec plus de jeunes envolés « in situ » et ce malgré un nombre de nids inférieur à l'an passé.

Cette année, malgré la forte prédation observée à tous les stades (œufs, poussins, nid protégé, avant et après moisson), le taux de nid productif est bien supérieur à 2022 (60 % contre 46 %). Ces nids ont permis l'envol de 277 jeunes Busard cendré sur l'ensemble du territoire. 238 le sont grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 3 structures (LPO PC et 85, GODS), participant à l'action avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

En plus des 277 jeunes envolés « in situ », nous pouvons rajouter les 26 envolés grâce au centre de soins. Ce qui fait un total de 303 jeunes envolés pour l'année 2023. Ce résultat est quasiment identique à l'an passé où centre de soins compris, le nombre de jeunes total envolés était de 305.

Les envols après moisson sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires.

Comme cela est constaté depuis le début des actions de protection, la part des envols après moisson a augmenté ces dernières années et devient de plus en plus importante. En 2021, ce taux est passé à 88 % pour le secteur de plaine. Ces envols après moisson sont dépendants de plusieurs facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces. **Ces chiffres montrent une nouvelle fois que sans action de protection la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparu et est vouée à disparaître sans intervention.** Enfin, rappelons que les relations avec le monde agricole, malgré l'historique de cette action, restent compliquées dans certains secteurs. Il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de ce public, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

REMERCIEMENTS

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants de la Mission Busard, qu'ils soient bénévoles, stagiaires, service civique ou salariés de la LPO ou du GODS.

Enfin, merci aux membres du centre de soins de St Denis du Payré, Christian Pacteau, Manon Brunstein et Baptiste Milet pour s'être occupés une nouvelle fois des jeunes busards. Nous remercions également Marie Barbancey pour l'accueil de jeunes busards dans son centre l'Arche de Marie à Echiré.

Merci à Meghan Suquet, Hugo Dacier, Goeff et Hilary Welch, Emyre Davies, Jacques Grelier, Jean-Robert Bariteau, Philippe Briffaud, Adrien Martineau pour la LPO 85.

Merci à Gilles Rosier, Loïc Petit, Jennifer Fabre, Daniel et Marie-Madeleine Hulne, Noëlle et Hervé Jacob, Laurent Jarry, François Marie, Claudine Martin, Jackie Richard, Mickaël Vinet, Anthony Roux, Annie Granier, Estelle Monard, Léa Boutault, Antoine Van Mastrigt, Chloé Liedtke, Antoine Chevalier, Céline Dufour, Anaïs Beaugendre, Lou-Anne Boucher, Brigitte Bouchot, Thomas Brosset, Denis Costa et Sophie Meneret pour la LPO Poitou-Charentes.

Merci à Jean-François Quété, René Pouit, Joëlle Chatain, Patrick Boucheny, Alicia Didierjean, Rémi Chargé, Dominique Monaury, Jessica Goudal, Etienne Debenest, Alexis Mérot, Mikael Diot et Emma Hipeaux pour le GODS.

Merci aussi aux personnes qui sont intervenues de manière plus ponctuelle, au PNR Marais poitevin et aux financeurs.

La sauvegarde du Busard cendré dépend de leur investissement.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Résumé

Titre : Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2023 – note de synthèse

Dans l'ensemble du territoire prospecté en 2023 (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), 169 nids ont été trouvés (203 en 2022). 94 nids étaient en zone de plaine et 75 en zone de marais. 60 % de ces 169 nids ont été productifs et ont produit 277 jeunes à l'envol, dont 238 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 3 associations menant cette opération sur le terrain (GODS et LPO PC et 85) en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. En plus de ces 277 envols réalisés grâce aux actions de protection, 26 jeunes busards cendré ont été élevés en centre de soins mené par l'association ASTUR. Au total, 303 jeunes Busard cendré se seront envolés en 2023.

La saison de reproduction 2023 peut globalement être qualifiée de mauvaise malgré un nombre de jeunes en légère hausse depuis l'année passée, le nombre de couples reste en dessous de cette même année. Une nouvelle fois, nous constatons à quel point les jeunes busards à l'envol restent tributaires de la météo, de l'évolution des cultures et de la protection des nids. Enfin, il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès du public agricole, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

Période / année de réalisation : Avril / Août 2023

Perspective(s) d'application : sensibilisation, amélioration des relations avec le monde agricole

Nombre de pages : 21 pages

Noms des partenaires : PNR MARAIS POITEVIN, GODS, LPO PC, LPO 85, ASTUR

Noms des financeurs : Région des Pays de la Loire, PNR Marais poitevin et Bay.Ware

Lien bibliographique : MARTINEAU A. & AL., 2023. *Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2023 – note de synthèse*. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, La Roche-sur-Yon, 18 p.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>